



EDITO

Par l'équipe du SIAO.

Voici le premier Bulletin du SIAO50 qui a pour but de vous communiquer régulièrement des éléments d'informations « flash » : Statistiques / nouveaux dispositifs / conseils techniques etc.

Les bulletins d'informations seront aussi l'occasion de donner des nouvelles de nos partenaires sur l'ensemble du département de la Manche.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des précisions ou utiliser un espace particulier au sein du bulletin pour faire passer une information.

Dans ce numéro :

Edito	1
Indicateurs 115 et insertion	1
Les dispositifs du secteur	2
Retour sur le parcours d'une demande SI-SIAO	2
L'astuce SI-SIAO	3
Actualités	3
Dates à retenir	4

COORDONNEES

190 Place des Résistants
50110 Tourlaville

Téléphone : 02-3-53-42-86
Téléphone : 07-88-42-44-74
Courriel : siao@adseam.asso.fr

INDICATEURS 115 - INSERTION

INDICATEURS 115	INDICATEURS INSERTION
2021	2021
Nombre d'appels = 22 865	545 Dossiers passés en commission au cours de l'année 2021.
Demandes non pourvues = 1 992	Dont 39 Dossiers pour un second passage
Demandes Pourvues = 19 808	

Retrouvez nous sur :
<https://www.manche.gouv.fr/>
<https://www.adseam.asso.fr/>

Le SIAO 50 :
 Porté par un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale) regroupant :

- L'ADSEAM : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche.
- L'association Femmes
- CCAS Saint Lô.

* Depuis le **24 Février 2022** l'ADSEAM a repris officiellement l'association Le Prépont.

Les dispositifs du secteur AHI

Les Maisons Relais

La Maison Relais est un dispositif permettant l'accès à un habitat durable, sans limitation de durée, à des personnes en grandes difficultés sociale et de favoriser leur intégration dans leur environnement. Il s'agit d'un logement social autonome.

PUBLIC ACCOMPAGNE :

- Personnes seules et/ou familles avec ou sans enfant
 - Personnes à faible niveau de ressources
 - Personnes isolées, fortement désocialisées
- Parcours de ruptures (multiples passages en CHRS et accueils d'urgence, situations d'errance...).

MODALITE D'ADMISSION

La demande d'admission est formulée par la personne ou la famille elle-même, ou par l'intervenant social orienteur. L'orientation doit être validée en premier lieu par la commission du SIAO 50.

TYPE DE LOGEMENT

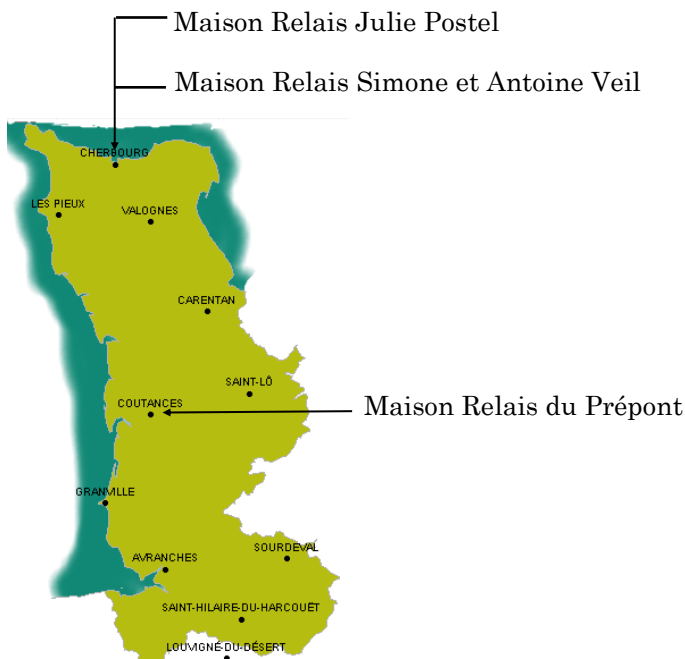
Structure de taille réduite comportant entre 20 et 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs. Présence en journée d'un ou plusieurs éducateurs.

DUREE DE SEJOUR

Accueil sans limitation de durée. Le principe de la maison relais est de proposer un habitat durable.

Contacts :

- * **Maison Relais Simone et Antoine Veil** : 02-33-87-58-34
- * **Maison Relais Julie Postel** : 06-24-99-40-07
- * **Maison Relais Du Prépont** : 02-33-19-06-90



Retour sur le parcours d'une demande SI-SIAO

Evaluation et Préconisation	Etude du dossier	Décision orientation	Attribution ou liste d'attente
<ol style="list-style-type: none">1. Evaluation de la situation du demandeur par un travailleur social.2. Transmission du dossier via la plateforme SI-SIAO.	<ol style="list-style-type: none">1. Vérification du dossier par Opérateur SIAO.2. Passage du dossier en commission. <p>* Les commissions ont lieu une fois tous les 10 jours (Mardi et Jeudi)</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Orientation acceptée en suivant la ou les préconisations inscrites dans le dossier SIAO.2. Dossier ajourné : Le dossier est réétudié à la prochaine commission après réception des éléments complémentaires.3. Le dossier est refusé.	<ol style="list-style-type: none">1. Suite à l'accord de la commission : un premier RDV de préadmission est proposé par la structure2. En cas d'avis favorable : l'admission dans la structure est envisagée.3. En cas de refus : la structure doit justifier sa décision. Le dossier peut éventuellement repasser en

⚠ Lorsque l'orientation a été validée par la commission c'est au référent social ou au demandeur de prendre contact avec la structure d'hébergement.

L'astuce SI-SIAO

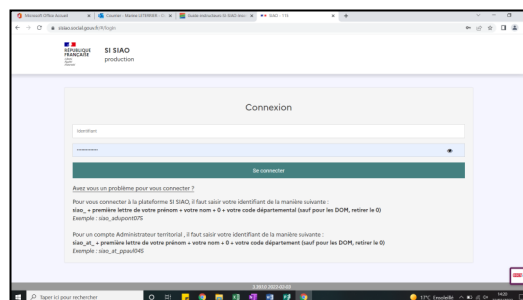
Connexion à l'application SI-SIAO

Afin d'utiliser la plateforme SI-SIAO dans des conditions optimales, veuillez à bien vous connecter via les moteurs de recherches récents **GOOGLE CHROME** et **MICROSOFT -EDGE**

Les identifiants de connexion se présentent sous la forme :

Siao + _ + première lettre du prénom + nom + 0 + code département

* En cas de **MOT DE PASSE OUBLIE**, ou de **COMPTE BLOQUE**, cliquer sur « Mot de passe ou identifiant oublié, compte désactivé, compte bloqué ? ». Vous recevrez un mail de réinitialisation de mot de passe sur le mail que vous avez renseigné au préalable dans l'application.



GOOGLE CHROME



MICROSOFT
EDGE

Lien de connexion: <https://sisiao.social.gouv.fr/>

Actualités

Conférence nationale des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social

Fin 2021, début 2022, plusieurs journées de mobilisation ont vu le jour au cours desquelles les travailleurs sociaux ont revendiqué la dégradation des conditions de travail.

Ainsi le 18 Février dernier s'est tenue la conférence des métiers de l'accompagnement du sociale et du médico-social, qui était très fortement attendue par l'ensemble des travailleurs sociaux.

Cette conférence était présidée par le Premier Ministre Jean Castex. A la clôture de celle-ci, le Premier Ministre a annoncé plusieurs mesures dont la revalorisation salariale pour 140 000 travailleurs sociaux dès le 1^{er} avril 2022. Cette revalorisation salariale sera d'une valeur de 183euros net par mois par salarié. Gouvernement et départements s'engagent ensemble à prendre en charge la revalorisation des salaires.

30 000 ETP de personnels sous statut de la fonction publique bénéficieront également de cette revalorisation ainsi que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social oubliés par les mesures précédentes notamment les médecins coordonnateurs des EHPAD, les médecins, sages-femmes et personnels soignants de la PMI et autres structures territoriales, les soignants des structures médico-sociales intervenant auprès des personnes en grande précarité et les professionnel.le.s de l'aide à domicile des centres communaux d'action sociale. Au-delà de cette revalorisation salariale, le gouvernement a annoncé que 500M€ seront mobilisés afin de faciliter la convergence des conventions collectives respectivement de la branche du secteur sanitaire et social. Cette enveloppe budgétaire serait attribuée si et seulement si les partenaires sociaux trouvent

un accord commun et proposent une convention unique. Le Premier Ministre les a invités à lancer des travaux en ce sens, avant la fin du printemps.

A cela s'ajoute d'autres mesures, parmi lesquelles un engagement de 120M€ sur 3 ans afin de renforcer l'attractivité des métiers du social (formation professionnelle / VAE / formation des managers etc.) portant le total du budget attribué à 1.3 milliards d'euros.

D'ici Avril 2022, un comité des métiers socio-éducatifs devrait être mis en place.

=> Si ces annonces ont été bien accueillies par l'ensemble du secteur sanitaire et social, il est espéré que ces nouvelles mesures ne créent pas de « nouveaux oubliés ».

Contrat engagement jeunes - CEJ

Qu'est ce que le CEJ ?

Depuis le 1er Mars 2022, la garantie jeunes a été remplacée par le CEJ.

Il s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune , 1 solution ».

Le CEJ propose un accompagnement individuel, personnalisé et renforcé sur une durée de 6 à 12mois.

Pour qui ?

Le CEJ s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans* qui ne sont ni étudiants, ni en formation, ni en emploi durable faisant face à des difficultés matérielles et financières et qui sont prêts à s'engager dans le programme.

* 29ans révolus pour les jeunes en situation de handicap.



Par qui ?

Le jeune peut être accompagné par un référent au sein d'une **MISSION LOCALE** ou d'un **POLE EMPLOI** selon son profil, ses compétences et ses envies.

Quel parcours ?

1. Des RDV réguliers avec le référent CEJ.
2. Des ateliers collectifs
3. Des stages en entreprises
4. Toutes les solutions du plan 1 jeune 1 solution : Formations qualifiantes / service civique etc.

LE +

1. Une allocation pouvant aller jusque 500euros par mois selon les ressources et l'assiduité dans le parcours.
2. Une application permettant de suivre l'évolution du parcours.

Cf. <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune>

Les dates à retenir

Prochaines commissions : AVRIL 2022

- **Mardi 5 Avril 2022**
- **Jeudi 14 Avril 2022**
- **Mardi 26 Avril 2022**